

ANNEXE

Principaux textes français et internationaux relatifs à l'interdiction des discriminations

I-LE DROIT FRANÇAIS

Code pénal :

- Articles 225-1 et suivants (principe de non discrimination)
- Article 432-7 (personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public)
- Articles 222-33 et suivants (harcèlement)

Code du travail :

- Article L120-2 (droits des personnes et libertés individuelles)
- Articles L122-45 et suivants (principe de non discrimination)
- Articles L122-46 et suivants (harcèlement)
- Articles L123-1 et suivants (égalité professionnelle entre hommes et femmes)
- Articles L140-1 et suivants (égalité salariale entre hommes et femmes)
- Articles L122-25 et suivants (protection de la maternité)
- Article L122-35 (règlement intérieur)
- Article L412-2 (appartenance syndicale)
- Article L422-1 (atteinte aux droits des personnes et référé prud'homal)
- Article L481-2 (délict d'entrave)
- Article L611-1 (pouvoir de constatation de l'inspection du travail)

Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

- Articles 6 et suivants (principe de non discrimination)
- Article 5 et suivants (condition de nationalité et d'aptitude physique)
- Article 8 (droit syndical)
- Article 18 (dossier personnel)
- Article 23 bis (rapport annuel sur l'emploi de personnes handicapées)

Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs

- Articles 1 et 2 (principe de non discrimination)
- Article 4 (clauses interdites)
- Article 22-1 (caution étrangère)

Loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

- Article 19 (recours civil et discrimination raciale dans l'accès et la fourniture de biens et services)

Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie, mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles

- Article 1^{er} (principe de non discrimination)

II – LE DROIT COMMUNAUTAIRE ET INTERNATIONAL

A- Le droit communautaire

Directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services

Directive 2002/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail

Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique

Directive 86/613/CEE du Conseil du 11 décembre 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité

Directive 79/7/CEE du Conseil du 19 décembre 1978, relative à la mise en œuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale

Directive 75/117/CEE du Conseil du 10 février 1975 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins

Traité instituant la communauté européenne

- Article 13 (principe de non discrimination)
- Article 141 (égalité entre hommes et femmes)

B- Autres textes internationaux

Conseil de l'Europe

- Article 14 de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (principe de non discrimination dans la jouissance des droits et libertés reconnus par la Convention)
- Protocole additionnel n°12 du 4 novembre 2000 (principe général de non discrimination – ratifié par la France)

Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies

- Convention relative aux droits d'enfant du 20 novembre 1989
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979
- Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 21 décembre 1965
- Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement du 14 décembre 1960

Organisation internationale du Travail

- Convention C159 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées du 20 juin 1983
- Convention C111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession du 25 juin 1958
- Convention C100 sur l'égalité de rémunération du 29 juin 1951